



## **Politique énergétique 2030 - Les régions doivent être partenaires de la transition énergétique**

**Québec, le 7 avril 2016** – La Fédération québécoise des municipalités (FQM) accueille favorablement le dévoilement de la Politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec tout en réaffirmant le désir des régions de travailler en partenariat avec le ministre Arcand pour la transition énergétique proposée.

« L'annonce de la Politique énergétique 2030 est un moment charnière en matière de développement local et régional, affirme M. Richard Lehoux, président de la FQM. Plusieurs petites communautés vivent au rythme des entreprises du secteur primaire et la volonté du gouvernement de favoriser l'innovation au sein de ces industries ne peut que favoriser l'essor économique de nos régions. »

La FQM suivra de façon plus particulière les intentions du gouvernement en matière de développement de l'industrie éolienne et de la filière biomasse. Plusieurs communautés profitent de ces nouveaux modèles de production d'énergie propre et désirent progresser vers une économie plus circulaire qui utilise les ressources à proximité. À cet effet, la FQM rappelle qu'elle a toujours demandé que les projets de développement énergétique soient initiés et gérés par les communautés.

« Depuis mon élection, j'ai eu la chance de parler de développement durable sur plusieurs tribunes et dans toutes les régions du Québec. C'est une préoccupation constante pour les élus de la FQM autant que pour la population du Québec. C'est pourquoi nous offrons notre entière collaboration au ministre dans la mise en oeuvre de cette Politique afin d'atteindre les cibles fixées aujourd'hui. »

La FQM s'assurera également que les modifications législatives ainsi que les trois plans d'action découlant de la Politique se feront en harmonie avec les différents plans de développement locaux et régionaux confectionnés par les municipalités et les MRC, premières mandataires du développement de leurs territoires.

### **On voit loin pour notre monde**

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.